



# Fonds Social formation

Vous êtes en formation et vous rencontrez une difficulté pour payer vos frais de logement et/ou de transport ?

La Région Nouvelle-Aquitaine peut vous aider avec le Fonds Social Formation.

Toutes les infos sur :  
[les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)



## Vous êtes apprenant ?

Durant votre parcours de formation, vous devez faire face à un imprévu et ne parvenez plus à régler vos dépenses de logement et/ou de transport. Ce problème peut remettre en cause la poursuite de votre formation. Avec le **Fonds Social Formation**, la Région Nouvelle-Aquitaine peut vous aider à surmonter cette épreuve.

### QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

- Les apprenants inscrits dans une formation financée par la Région Nouvelle-Aquitaine :
  - stagiaires de la formation professionnelle ;
  - apprenants des formations sanitaires et sociales ;
  - salariés en formation dans une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) ;
- Les apprentis inscrits dans une structure de formation située en Nouvelle-Aquitaine.

### QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ?

L'aide est de minimum 100€ et pourra être portée à 1 000€ maximum par an et par demandeur. Une même personne peut bénéficier plusieurs fois de l'aide dans la limite de 1 000€ par année civile.

### QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Peuvent être prises en compte les dépenses liées :

- **au logement** : paiement du loyer, des charges... ;
- **au transport** : frais de déplacement, frais de réparation d'un véhicule...

### COMMENT DEMANDER CETTE AIDE ?

Rendez-vous sur le Guide des aides : [les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr), indiquez « Fonds Social Formation » dans le moteur de recherche, puis cliquez sur « Je dépose une demande ».

### POUR PLUS D'INFORMATIONS :

- Nos conseillers sont à votre disposition de 9h à 18h du lundi au vendredi au **05 49 38 49 38**
- ou par mail sur [contact@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@nouvelle-aquitaine.fr)

Retrouvez la fiche détaillée du guide des aides régionales sur  
[les-aides.nouvelle-aquitaine.fr](http://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr)

